|  |
| --- |
| **2025/12** |

 **EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

|  |
| --- |
| nombre de membres |
| Afférents au conseil municipal |  | En exercice | Qui ont pris part à la Délibé-ration | Qui ont pris part au vote |
| 12 |  | 12 | 8 | 9 |

Séance du 27 février

\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’an deux mil vingt-cinq, le 27 février

Convocation 21/02/2025

Date d’affichage 21/02/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – P. BOYET C. GUILLAUME

Ont donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire :S. GREMY

**VOYAGE SCOLAIRE « CLASSE DE MER » POUR LES CM1 CM2 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE**

Par courrier en date du 10 janvier 2025, Mme DRU, Directrice de l’école primaire de Bussy-en-Othe a sollicité la commune pour une subvention pour un voyage « classe de mer » pour les CM1 et CM2 où ils pourront découvrir les animaux et leurs écosystèmes (estran, dunes, marais …), la pêche à pied, l’Ile de Tatihou avec une traversée en bateau amphibie, visite de l’aquarium, pratique du char à voile.

Ce projet concerne 15 élèves dont 4 habitent Bussy-en-Othe.

La subvention demandée s’élève à 1207.70 € et se décompose comme suit :

* Hébergement et transport : 668.80 €
* Hébergement et transport pour 1 accompagnant : 433.40 €
* Transport de l’enseignante : 105.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 1207.70 € à la coopérative scolaire de l’école de Bussy-en-Othe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance Le Maire

 Stéphanie GREMY Catherine DECUYPER